

PARTIR ETUDIER EN EUROPE Programme ERASMUS +

Conditions de participation

- Etre inscrit à l'université avant le départ (UPPA)
- L'étudiant ne paie pas de droits d'inscription dans l'établissement d'accueil
- Départ possible à partir de la **L2 pour les études et dès la L1 pour les stages** (12 mois de mobilité études et/ou stage par cycle d'études, par exemple, 12 mois en Licence, idem en Master et Doctorat)
- L'obtention de l'année universitaire avant le départ est obligatoire (obtention de la L1 ou de la L2 selon le cas) pour pouvoir prétendre à un départ en mobilité.
- Durée de séjour d'études de 3 à 12 mois
- Durée de séjour de stage de 2 à 12 mois
- L'établissement d'envoi (UPPA) reconnaît la période passée à l'étranger en validant les notes obtenues dans l'établissement d'accueil à l'étranger, sous forme de crédit ECTS.

Pré requis linguistiques

- La pratique de la **langue** du pays d'accueil (ou de la langue dans laquelle les cours sont dispensés) est un préalable indispensable à votre mobilité
- Un test de langue obligatoire avant et après le départ devra être passé sur la plateforme de préparation linguistique du site de l'Agence Européenne (inscription lors de votre candidature effectuée par les relations internationales de l'UPPA)
- Une certification en langue (TOEIC, TOEFL, DELE) à prévoir en fonction des universités partenaires (renseignement avant le départ auprès des relations internationales de l'UPPA et des enseignants responsables de formation)
- Si vous le souhaitez, vous pouvez également évaluer votre niveau linguistique en ligne : <http://erasmusplusols.eu/fr>

Choix de l'université et des enseignements+ candidature

1. Consulter la liste des échanges Erasmus existants à l'UPPA sur le site des Relations Internationales :
<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus/accords-erasmus.html>
2. S'adresser à l'enseignant **responsable Erasmus de votre formation** qui vous informera des places disponibles et du contenu des cours. Il sélectionnera également les candidats qui partiront dans l'université partenaire.
3. **Après avoir obtenu l'accord du professeur responsable**, il faudra déposer une **candidature Erasmus+ sur la plateforme MOBILITY ONLINE** en cliquant sur le lien **suivant** : <https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus/candidature-en-ligne.html>
Le suivi de votre dossier sera effectué par le service **des relations internationales directement via la plateforme.**

4. Etablir avec l'enseignant un **plan d'études (contrat pédagogique)** : choix des enseignements à suivre et des examens à passer dans l'université d'accueil.
5. Plusieurs possibilités de départs dans l'année universitaire :
 - au **1^{er} semestre** pour 1 semestre ou l'année complète, les candidatures sont à déposer au plus tard le 30 mars de l'année précédent le départ
 - au **2nd semestre**, les candidatures sont déposées au plus tard le 30 septembre

Etudiants en situation de handicap

Possibilité de demander un financement complémentaire.

Ce dossier doit être finalisé au moins 1 mois avant le départ en mobilité de l'individu. Il s'ajoute au dossier Erasmus +.

Préparer son départ – liste de sites internet à consulter :

www.generation-erasmus.fr - www.ixesn.fr - www.erasmusintern.org -
www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr - <http://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus.html> - <https://www.studyenjoy.com/fr/> - <https://www.uniplaces.com/fr/> -
<https://www.studapart.com/fr> - <https://fr-fr.roomlala.com/chambre-a-louer> -
<https://www.bedandcrous.com/>

AIDES POUR LA MOBILITE INTERNATIONALE

Le dispositif Aquimob est un outil de candidature en ligne afin de trouver un financement pour votre projet de mobilité internationale, quelle que soit la destination et dans la limite des aides disponibles (www.aquimob.fr).

C'est un lieu unique regroupant toutes les aides de mobilité internationales gérées par l'établissement :

- Bourses ERASMUS ETUDES ET STAGE
- Bourse de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Boursier sur critères sociaux / CROUS)
- Bourse du CONSEIL REGIONAL
- Bourse ERASMUS TRANSFRONTALIER

Montant des aides : de 250 à 400 € par mois en fonction de votre situation, des plafonds de ressources fixés lors des commissions d'attribution de bourse, de la durée de votre séjour et des critères d'éligibilité des différents bailleurs.

Consultez sur le site le calendrier pour le dépôt des dossiers en ligne :

<http://www.aquimob.fr/Avant-comment-deposer-mon-dossier.html> ainsi que la page :

<http://www.aquimob.fr/Les-etapes-du-depot-en-ligne.html>

Informations / Contact

Dossier ERASMUS :

Sonia TURQUET - Direction des Relations Internationales, Av. de l'Université - BP 576 - 64012 PAU

☎ 05 59 40 70 56 - courrier électronique : sonia.turquet@univ-pau.fr - <http://ri.univ-pau.fr/live/europe>

Dossier AQUIMOB : Mylène PAULES - Direction des Relations Internationales, Av. de l'Université - BP 576 - 64012 PAU

☎ 05 59 40 70 60 - : mylene.paules@univ-pau.fr - <https://www.aquimob.fr/>